

**PRÉSENTS (15)** : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Ronceray Dominique, Mérel Pierrick, Poirier Anne-Marie, Bellayer Nadine, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Croissant Élodie, Serrand Caroline, Lorho Pascal, Léothier Véronique, Bédouin Gaël

**Secrétaire de séance** : Caroline Serrand

Convocation envoyée aux élus le 21 mars 2024.

### Ordre du jour

1. *Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire*
2. *Finances*
  - a. *Vote des comptes administratifs 2023*
  - b. *Approbation des comptes de gestion 2023*
  - c. *Vote des budgets primitifs 2024*
  - d. *Vote des taux de contribution directe*
  - e. *Décisions suite au vote des budgets*
3. *Subventions aux associations*
4. *Construction d'un club house et vestiaires de football*
5. *Réhabilitation de logements communaux*
6. *Logement communal 5, allée du verger*
7. *Étude Urbaine*
8. *Lotissement La Touche Godet*
  - a. *Avenant lot 1 - Entreprise Pigeon*
  - b. *Demande acquisition de terrain*
9. *Voirie*
  - a. *PATA : renouvellement de la convention de groupement de commande*
10. *Ressources humaines*
  - a. *Prime exceptionnelle pouvoir d'achat*
  - b. *Création de poste avancement de grade*
11. *Questions diverses*

### 1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
04/03	3, place de l'église	AB 46	Non préempté
08/03	11, Les 4 croix	AB 399	Non préempté

- **Devis validés (montants HT)**

- Devis DIGILOR (maintenance et logiciel Borne extérieure) 2 500 € (3 ans)
- Leader équipements achat de 10 tables salle des associations 1 521 €
- Plein Ciel feu d'artifice du 18/08/2024 3 500 €

### 2) Finances

*Le budget principal et 5 budgets annexes : Logements sociaux, lotissement de la Foucherie, lotissement Route de Beaulieu, Camping, Locaux professionnels*

a. **Vote des comptes administratifs 2023**

## **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	880 631.71
	Réalisations	293 025.23
	Restes à réaliser	33 609.00
Recettes	Prévisions	880 631.71
	Réalisations	427 873.05
	Restes à réaliser	-

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	1 490 448.51
	Réalisations	1 069 471.69
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	1 490 448.51
	Réalisations	1 377 506.61
	Restes à réaliser	-

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023**

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>134 847.82</b>
Résultat reporté 2022	-248 374.21
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-113 526.39</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>308 034.92</b>
Résultat reporté 2022	181 806.61
<b>Résultat cumulé</b>	<b>489 841.53</b>

**Résultat global 376 315.14**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	-
	Réalisations	-
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	-
	Réalisations	-
	Restes à réaliser	-

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	13 604.00
	Réalisations	8 918.90
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	13 604.00
	Réalisations	11 034.59
	Restes à réaliser	-

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023**

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-</b>
Résultat reporté 2022	-
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 115.69</b>
Résultat reporté 2022	2 569.53
<b>Résultat cumulé</b>	<b>4 685.22</b>

**Résultat global 4 685.22**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

### **Section d'Investissement**

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	409 279.68
	Réalisations	193 596.59
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	409 279.68
	Réalisations	277 184.36
	Restes à réaliser	-

Dépenses	Prévisions	128 750.00
	Réalisations	28 419.25
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	128 750.00
	Réalisations	134 575.91
	Restes à réaliser	-

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023**

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>83 587.77</b>
Résultat reporté 2022	-144 279.68
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-60 691.91</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>106 156.66</b>
Résultat reporté 2022	-
<b>Résultat cumulé</b>	<b>106 156.66</b>

**Résultat global 45 464.75**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	422 817.73
	Réalisations	30 341.47
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	422 817.73
	Réalisations	75 314.96
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	551 132.28
	Réalisations	258 754.62
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	551 132.28
	Réalisations	183 870.22
	Restes à réaliser	-

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023**

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>44 973.49</b>
Résultat reporté 2022	30 977.45
<b>Résultat cumulé</b>	<b>75 950.94</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-74 884.40</b>
Résultat reporté 2022	374 132.28
<b>Résultat cumulé</b>	<b>299 247.88</b>

**Résultat global 375 198.82**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT La TOUCHE GODET (Route de Beaulieu)**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	482 014.87
	Réalisations	107 543.01
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	482 014.87
	Réalisations	-
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	714 066.36
	Réalisations	181 572.79
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	714 066.36
	Réalisations	132 893.11
	Restes à réaliser	-

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023**

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-107 543.01</b>
Résultat reporté 2022	-238 303.96
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-345 846.97</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-48 679.68</b>
Résultat reporté 2022	306 584.45
<b>Résultat cumulé</b>	<b>257 904.77</b>

**Résultat global - 87 942.20**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (Reinerie 3)**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	368 169.08
	Réalisations	219 627.29
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	368 169.08
	Réalisations	298 669.32
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	479 030.08
	Réalisations	217 149.77
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	479 030.08
	Réalisations	232 810.39
	Restes à réaliser	-

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023**

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>79 042.03</b>
Résultat reporté 2022	14 312.63
<b>Résultat cumulé</b>	<b>93 354.66</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>15 660.62</b>
Résultat reporté 2022	-3 772.39
<b>Résultat cumulé</b>	<b>11 888.23</b>

**Résultat global 105 242.89**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **b. Approbation des comptes de gestion 2023**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des échéances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les écritures.

Considérant :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que l'ensemble des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c. Affectation des résultats 2023

**BUDGET PRINCIPAL**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de : 308 034.92
- un excédent de fonctionnement reporté de : 181 806.61

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 489 841.53**

**En section de d'investissement**

- un excédent d'investissement de : 134 847.82
- un déficit d'investissement reporté de : 248 374.21

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 113 526.39**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : - 147 135.39**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2023</b>	<b>376 315.14</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>147 135.39</b>
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>342 706.14</b>
<b>DÉFICIT d'investissement reporté (001)</b>	<b>113 526.39</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de : 2 115.69
- un excédent de fonctionnement reporté de : 2 569.53

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 685.22**

**En section de d'investissement**

- un excédent d'investissement de : -
- un excédent d'investissement reporté de : -

**Soit un résultat d'investissement cumulé de : -**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : -**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2023</b>	<b>4 685.22</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>-</b>
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>4 685.22</b>

**DÉFICIT d'investissement reporté (001)** -

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de : 106 156.66
- un excédent de fonctionnement reporté de : -

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 106 156.66**

#### **En section de d'investissement**

- un excédent d'investissement de : 83 587.77
- un déficit d'investissement reporté de : 144 279.68

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 60 691.91**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : 60 691.91**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

**EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2023 45 467.75**

**Affectation de résultat au 1068 60 691.91**

**EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002) 45 464.75**

**DÉFICIT d'investissement reporté (001) 60 691.91**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- un déficit de fonctionnement de : 74 884.40
- un excédent de fonctionnement reporté de : 374 132.28

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 299 247.88**

#### **En section de d'investissement**

- un excédent d'investissement de : 44 973.49
- un excédent d'investissement reporté de : 30 977.45

**Soit un excédent d'investissement cumulé de : 75 950.94**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : -**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

**EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2023 375 198.82**

<b>Affectation de résultat au 1068</b>	-
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>299 247.88</b>
<b>EXCÉDENT d'investissement reporté (001)</b>	<b>75 950.94</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT La TOUCHE GODET (Route de Beaulieu)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**En section de fonctionnement**

- un déficit de fonctionnement de :	48 679.68
- un excédent de fonctionnement reporté de :	306 584.45

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 257 904.77**

**En section de d'investissement**

- un déficit d'investissement de :	107 543.01
- un déficit d'investissement reporté de :	238 303.96

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 345 846.97**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : -**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>DÉFICIT de résultat d'exploitation au 31/12/2023</b>	<b>87 942.61</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	-
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>257 904.77</b>
<b>DÉFICIT d'investissement reporté (001)</b>	<b>345 846.97</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (Reinerie 3)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de :	15 660.62
- un déficit de fonctionnement reporté de :	3 772.39

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 11 888.23**

**En section de d'investissement**

- un excédent d'investissement de :	79 042.03
- un excédent d'investissement reporté de :	14 312.63

**Soit un excédent d'investissement cumulé de : 93 354.66**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : -**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2023</b>	<b>105 242.89</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	-
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>11 888.23</b>
<b>EXCÉDENT d'investissement reporté (001)</b>	<b>93 354.66</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

d. Vote des budgets primitifs 2024 (Voir annexes)

*Le maire rappelle que la commission Finances s'est réunie le 6 mars.*

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	1 501 673.17 €
- Dépenses d'investissement :	1 296 226.39 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	1 501 673.17 €
- Recettes d'investissement :	1 296 226.39 €

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Contre : M. Lorho, Mme Léothier, M. Bédouin

### **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

Le maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	22 349.89 €
- Dépenses d'investissement :	- €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	22 349.89 €
- Recettes d'investissement :	- €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS**

Le maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	105 714.75 €
- Dépenses d'investissement :	167 491.91 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	105 714.75 €
- Recettes d'investissement :	167 491.91 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Le maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 477 247.88 €
- Dépenses d'investissement : 471 000.00 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 477 247.88 €
- Recettes d'investissement : 471 000.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT La TOUCHE GODET (Route de Beaulieu)**

Le maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 540 286.90 €
- Dépenses d'investissement : 466 613.10 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 540 286.90 €
- Recettes d'investissement : 466 613.10 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (Reinerie 3)**

Le maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 477 793.40 €
- Dépenses d'investissement : 334 902.17 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 477 793.40 €
- Recettes d'investissement : 334 902.17 €

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstention : Mme Dorgère

#### **e. Vote des taux de contribution directe**

Le maire propose de reconduire les taux de 2023 pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16,00 % + 19,90 % (taux départemental) = 35,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 38,70 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **f. Décision suite au vote des budgets**

- Compte 623 : publicité, relations publiques (anciennement fêtes et cérémonies cpte 6232)

Le maire rappelle qu'il appartient à l'ordonnateur de préciser et détailler la nature des dépenses à imputer à cet article et autoriser leur engagement, il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Relations publiques » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers dans le cadre de l'organisation de fêtes locales, nationales ou jumelage, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que, par exemple, les vœux, les cadeaux, les chèques cadeaux offerts aux

agents, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations ;

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de départ en retraite, médailles du travail, départ d'un agent, récompenses sportives, culturelles ou lors des réceptions officielles ;
- Les frais de restauration des élus ou des agents liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'événements ponctuels ;
- Décider l'affectation des dépenses listées ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3) Subvention aux associations

Mme Dorgère présente les demandes des subventions et les propositions :

		PROPOSITIONS
<b>ASSOCIATIONS LE PERTRE - ST CYR</b>	Comité des fêtes	<b>5 500,00 €</b>
	Les amis du guidons	<b>600,00 €</b>
	UNC (AFN)	<b>500,00 €</b>
	Acti Gym	<b>300,00 €</b>
	COEELP	<b>2 000,00 €</b>
	Amis des sentiers	<b>1 000,00 €</b>
	Les bleuets - Section Volley Ball	<b>2 000,00 €</b>
	Les bleuets - Section Football	<b>4 000,00 €</b>
	Amitiés Pertraises	<b>350,00 €</b>
	<b>TOTAL ASSO LE PERTRE - SAINT CYR LE GRAVELAIS</b>	<b>16 250,00 €</b>
	FNATH (asso des accidentés de la vie)	50,00 €
	Amicale des donneurs de sang	50,00 €
	France Adot (don organes)	50,00 €
	Prévention routière 35	50,00 €
	Restaurants du cœur	50,00 €
	Croix d'or - assistance alcool	50,00 €
	<b>TOTAL ASSO/ORGANISMES EXTERIEURS</b>	<b>300,00 €</b>

La subvention de Vitré Communauté versée à la commune du Pertre pour l'entretien des chemins de randonnées est reversée dans son intégralité à l'association Les Amis des Sentiers. En 2023, la subvention reversée à l'association était de 1 957.43 €.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Lorho, M. Mérel

### 4) Construction d'un club house et vestiaires de football

Le maire faire le retour de la commission bâtiment concernant ce projet. Un chiffrage de l'opération avec le lot démolition sera présenté lors du prochain conseil par le cabinet BOULET.

M. Bédouin tient à préciser qu'il n'est pas opposé à ce projet, mais que l'enveloppe allouée à ce projet lui semble trop élevée. Il aimerait que ce projet ne soit pas si démesuré.

Le Maire indique que le projet répond aux critères évoqués lors des réunions de démarrage entre les différents acteurs.

### 5) Réhabilitation des logements communaux 9 quart place de l'église

Mme Dorgère présente le projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 9 quart place de l'église. Le projet consiste :

- La remise aux normes des deux appartements existants (Type 2 au rez-de-chaussée et type 3 au 1<sup>er</sup> étage)
- La redistribution de l'appartement de type 3 au 1<sup>ère</sup> étage
- La création d'un appartement de type 3 dans les combles.

La commission a évoqué l'idée initiale soit la création de deux logements dans les combles. Mais il s'avère que cela aurait un impact financier sur le projet non négligeable, et les logements n'offriraient pas une superficie habitable suffisante.

## 6) Étude urbaine

Mme Thiken évoque la réunion d'échange avec l'ensemble des élus. Il convient de dire qu'en priorité l'aménagement pour sécuriser les entrées de l'école privée est prioritaire. Une réunion avec le cabinet SILLAGE sera programmée pour lancer la suite des démarches.

## 7) Lotissement de la Touche Godet (P. Hubert)

### a. Avenant n°1 aux travaux LOT TERRASSEMENT/VOIRIE de l'entreprise pigeon

*Marché signé en 2016*

Devis d'actualisation du marché en janvier 2023 validé par DCM 23/02/2023

Montant du marché initial : 134 746 € HT soit 161 695.20 € TTC

Montant du devis d'actualisation : 18 450.37 € HT soit 22140.44 € TTC

**Montant du nouveau marché : 153 196.37 € HT soit 183 835.64 € TTC**

Avenant n°1 à valider à hauteur de 10 859 € HT

Montant initial du marché : 134 746.00 € HT soit 161 695.20 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 10 859,00 € HT soit 13 030,80 € TTC

**Nouveau montant du marché : 145 605,00 € HT soit 174 726,00 € TTC**

Il est proposé de valider l'avenant n°1.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### b. Demande acquisition terrain

Le maire évoque le projet d'un particulier suite à une rencontre du 15 février dernier. Afin de répondre à sa demande, il est proposé de céder du terrain jouxtant le lot n°18 du lotissement, pour une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup> au prix de 15€/m<sup>2</sup>. Il est précisé que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8) Ressources Humaines

### a. Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Le maire rappelle le Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la FPT

L'objectif est de compenser l'augmentation du coût de la vie des agents publics les moins bien rémunérés.

Les élus du SIVOM ont validé une prime à 70 % du montant total pouvant être perçu par l'agent. Il est proposé de rester sur ce principe pour les agents communaux.

Pour la commune cela représente une enveloppe de 760 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### b. Création de poste avancement de grade

Le maire informe que dans le cadre de l'administration du personnel, il est nécessaire de délibérer sur le ratio promouvable et déterminer des taux de promotion pour les avancements de grade, et de valider la création de poste suite à un avancement de grade.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 9) Voirie

### a. PATA : renouvellement de la convention de groupement de commande

M. Hubert présente le groupement de commande qui existe dans le cadre du point à temps automatique avec 9 communes : Argentré du plessis, St Germain du Pinel, Etelles, Le Pertre, Vergéal, Torcé, Gennes sur Seiche, Domalain, Brielles. Il indique la nécessité de renouveler la convention pour une durée de 3 ans (2024-2026).

La commune du Pertre doit délibérer pour intégrer ce groupement de commande, il est donc demandé

- d'approuver la convention,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché
- de désigner un représentant titulaire et un suppléant auprès de la commission d'examen des offres
- désigne la commune du Pertre comme commune coordinatrice du groupement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### b. Retour de la commission Voirie

M. Hubert fait le retour de la commission en présentant les projets retenus.

## 10) Questions diverses

- Retour de la commission Bâtiments

Mme Dorgère présente les différents dossiers évoqués lors de la commission en plus des dossiers phares : construction des vestiaires et réhabilitation de logements.

- Retour de la commission Animation locale et culturelle

Mme Dorgère informe des projets de la commission : fête de la musique en juin, cinéma plein air en juillet selon disponibilité.

- Retour de la commission Communication

Mme Thiken informe de la parution du bulletin municipal en Juin.

- Retour du conseil d'administration du CCAS

Le maire communique le nom de la vice-présidente Mme Anne-Marie Poirier, et indique les tarifs applicables à compter du mois de mai.

- Retour du SIAEP

M. Hubert fait le retour de la réunion du syndicat, à laquelle il a été élu président et Louis Michel vice-président.

- Retour du SIVOM - Local Jeunesse

Le maire évoque la rencontre avec une représentante de la jeunesse et sport pour la visite du local au complexe sportif prévu pour l'espace jeunesse. Après échange, et visite d'un local vacant plus approprié, il convient de réaménager le local situé à l'entrée du camping. Ce local permettra un démarrage à moindre coût, avec un espace enherbé appréciable pour les jeunes. Il va falloir également étudier le programme de l'animateur envers les jeunes.

- Retour réunion sur la mise en place de la Fibre

M. Hubert informe que les travaux portent essentiellement sur l'élagage dans un premier temps pour permettre l'intervention des entreprises en 2027. Une sensibilisation sera réalisée auprès des administrés dans nos différents supports de communication.

- Retour rdv acquéreur hangar rue de Saint Cyr

Le maire informe avoir rencontré un particulier. Il demande au conseil la liberté de négocier le prix de vente et revenir au prochain conseil municipal avec une offre.

#### Tour de table

M. Lorho souhaite connaître la position du maire concernant l'article de presse portant sur le recours d'une délibération concernant l'annulation du projet « restaurant ». Le maire indique qu'il s'agit d'un recours déposé par M. Maréchal Joseph en 2021. C'est une démarche personnelle réalisée à l'époque par un conseiller municipal.

M. Lorho interroge le maire sur la présence de M. Maréchal Joseph à la commission bâtiment. Le maire rappelle l'expérience de Joseph Maréchal et sa connaissance des bâtiments qui est un avantage pour l'équipe.

FIN de séance 23h21